

PROCURATION : CE QUE DOIVENT SAVOIR LES CONSOMMATEURS



QU'EST-CE QU'UNE PROCURATION?

Une procuration est un contrat juridique qui, lorsque valide, confère légalement à une personne le droit d'agir en votre nom. Une procuration peut viser les biens et les finances, ou être établie en prévision de votre inaptitude. Le présent texte se penche sur les procurations portant uniquement sur les biens et les finances.

OBLIGATIONS DU MANDATAIRE

La personne nommée pour exécuter la procuration (le mandataire) est tenue d'agir dans votre intérêt supérieur. Dans la procuration, vous pouvez préciser les types d'opérations que le mandataire doit effectuer en votre nom, ainsi que les restrictions, soit les actions qu'il ne doit pas entreprendre. Votre mandataire doit consigner en détail et garder les documents pertinents aux transactions qu'il effectue en votre nom.

ATTENTION : La plupart du temps, le mandataire est une personne de confiance, telle qu'un membre de la famille ou un ami. Plusieurs mandataires peuvent être nommés dans une même procuration. Au Québec, la procuration, aussi appelée mandat, est régie par le *Code civil du Québec*.

Apprenez-en davantage au sujet des procurations et de l'exploitation financière en suivant un séminaire *Votre Argent-Aînés* de l'Association des banquiers canadiens.
votreargent.cba.ca/aines

CHOIX DU MANDATAIRE

- Le choix d'un mandataire de confiance est très important puisque le mandataire doit administrer vos biens et vos finances conformément à vos intérêts et à vos désirs.
- Informez le mandataire choisi de vos volontés et de vos priorités financières.
- Chaque province a ses propres règles en matière de procurations. Suivez bien ces règles afin que la banque (ou une autre organisation) puisse exécuter les directives de votre mandataire.

ÉTABLISSEMENT DE LA PROCURATION

- Bien que des modèles de procuration puissent être obtenus en ligne et ailleurs, et que certaines banques en fournissent à leurs clients pour des raisons pratiques, il reste préférable de consulter un conseiller juridique pour mieux rédiger votre procuration.
- La banque n'exige aucunement de ses clients l'usage de son modèle de procuration. En fait, les formulaires de procuration dans les banques concernent davantage les opérations bancaires et sont parfois limités aux transactions dans une banque en particulier. Obtenez d'abord un avis juridique indépendant afin de vous assurer que le modèle de procuration de la banque n'est pas en conflit avec d'autres procurations que vous auriez déjà signées.



PRÉVENTION DE L'EXPLOITATION FINANCIÈRE

- On parle d'exploitation financière lorsque votre mandataire met ses intérêts personnels avant les vôtres.
- Choisissez bien votre mandataire. Lorsque vous vous préparez à la possibilité de ne plus être en mesure de gérer vous-même vos finances, il est important de choisir soigneusement une ou plusieurs personnes de confiance qui le feraient pour vous.
- Vous pouvez révoquer une procuration en cours et nommer un nouveau mandataire, à n'importe quel moment. Vous devrez envisager cette option si les agissements de votre mandataire vous inquiètent. En cas de changement à la procuration, vous devrez en aviser votre banque afin qu'elle mette à jour votre dossier. Si vous déménagez dans une autre province ou à l'extérieur du Canada, il se peut que votre procuration ne soit pas valide dans le nouveau territoire de résidence.



L'usage exclusif du masculin dans le présent document ne vise qu'à en faciliter la lecture.

